



© JLB Photo

Les visites de site chez des partenaires, des moments prisés des adhérents.

Le Club Partenaires est devenu une composante importante de la vie de la CSEEE. En favorisant les échanges, l'information et la relation humaine, il répond à l'attente importante des professionnels de toujours mieux travailler en réseau.

Il est dans la nature de l'entreprise de travailler en réseau. Que l'on raisonne à l'échelle du secteur d'activité, de la branche professionnelle ou de la filière économique, la vie de l'entreprise est marquée par des relations avec des partenaires. Ces contacts établis peuvent être permanents, ou ponctuels en fonction des besoins et des cycles d'activité.

Partenaires des entreprises

L'entreprise d'électricité évolue au sein d'un écosystème qui lui est propre et où chaque partenaire occupe un rôle bien spécifique. La base de sa valeur ajoutée est de permettre à une énergie électrique produite, transportée et distribuée d'alimenter les équipements qu'elle va mettre en œuvre chez un client maître d'ouvrage particulier ou professionnel, dans un contexte résidentiel, tertiaire ou industriel. Pour cela, l'entreprise va mettre en œuvre des matériels produits par des fournisseurs industriels spécialisés et distribués par un réseau commercial spécifique au métier. Pour exercer son activité, l'entreprise va recourir à différents services, banques, assurances, bureau d'études, formation, travail

LE CLUB PARTENAIRES CSEEE ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN

temporaire, organismes liés à l'environnement réglementaire de l'activité, véhicules, immobilier, nettoyage, etc.

Au total, cet ensemble de partenaires génère une multitude d'interactions et de relations humaines pour le dirigeant et ses collaborateurs. La bonne gestion par l'entreprise du réseau qu'elle a de fait constitué est une clé de sa performance. C'est lorsque les relations sont fluides avec les partenaires, que l'information circule efficacement et rapidement, que la confiance est bien installée que l'entreprise en tire le meilleur profit.

Partenaires de la communauté

À l'échelle d'une organisation professionnelle, les relations avec les partenaires naturels des entreprises prennent une autre dimension. En passant du champ individuel au collectif, c'est la dynamique de filière que l'on favorise. La CSEEE a toujours entretenu des relations avec les grands partenaires et créé un Club Partenaires en tant que tel fin 2015. Ce format permet de fédérer les actions entre les différents partenaires et d'apporter un socle pour la participation à des événements ou des communications groupées.

Le nombre de membres a crû régulièrement, pour atteindre en 2021 le nombre de 25. On retrouve parmi eux des industriels fabricants de matériel électrique, des distributeurs, des



LES MEMBRES DU CLUB PARTENAIRES

- Actual • APAS-BTP • BPS
- Interim • Bref Service •
- BTP Banque • Consuel •
- Danfoss • EDF Entreprises •
- Ergalis Électricité • Eurelec
- Distribution • Formapelec
- Hager • Legrand • Lutron
- Milwaukee • Nollet •
- Prysmian Group • Rexel •
- Schneider Electric • SIB •
- Signify • SMABTP • Sonepar
- Team Expert • Urmet

© JLB Photo

En 2021, les événements en présentiel manquent encore à l'appel, mais d'autres formes d'échange ont pris le relais.

agences de recrutement et d'intérim spécialisé dans nos métiers et des services tels qu'assurances, banque, énergie, formation, loisirs, culture, vacances et santé.

Le Club Partenaires est présidé par un administrateur membre du bureau de la CSEEE, Éric Leroux, de l'entreprise Moncelec. Les membres se réunissent régulièrement pour concevoir et organiser des actions destinées à renforcer le lien avec les entreprises adhérentes. Ils peuvent ainsi apporter des expertises, des temps de rencontre, des informations sur les nouveautés, obtenir des retours

d'informations sur leurs produits. En 2021, une série de visioconférences intitulée «Les jeudis de l'IRVE» a été conçue au sein du Club Partenaires avec le concours de plusieurs membres pour informer les adhérents de la CSEEE.

Le pilier du Club Partenaires est la relation humaine. Dans notre secteur, l'innovation est continue, mais les dirigeants manquent souvent de disponibilité pour connaître les nouveautés. Le Club Partenaires est un moyen efficace d'obtenir des contacts et des informations à valeur ajoutée. •

LES JEUDIS DE L'IRVE

Information et sensibilisation de la filière avec le Club Partenaires

Le parc d'infrastructures de recharge de véhicules (IRVE) se développe rapidement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la mobilité électrique. L'évolution des usages et les incitations liées à la transition environnementale favorisent un marché dans lequel les électriciens doivent avoir leur place. Pour répondre aux besoins d'information, la CSEEE et son Club Partenaires proposent jusqu'à fin mai 2021 une série de 5 visioconférences autour de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques (et hybride) intitulée «Les jeudis de l'IRVE». Objectif, connaître le marché et sa segmentation, appréhender les techniques de déploiement horizontal pour être conforme aux exigences réglementaires, détailler les démarches administratives et la composition du dossier de raccordement, optimiser le déploiement des solu-

tions liées aux besoins et usages des clients. Avec la participation de Legrand, Formapelec, Sonepar, Consuel, Qualifelec, Schneider Electric, Hager, Enedis, Elexent, Michaud, l'AVERE. Informations sur www.cseee.fr •



UN NOUVEAU PLAN D'ACTION CSEEE – FORMAPELEC



Henri Perez, directeur de Formapelec et Xavier Rosa, président de la CSEEE signent le plan d'action.

Les projets de formation sont de plus en plus nombreux dans les entreprises d'électricité qui veulent renforcer leurs compétences afin d'accompagner le développement de leurs marchés. C'est dans ce contexte que la CSEEE et Formapelec ont souhaité donner une nouvelle impulsion à leur collaboration.

Transmettre les savoirs et savoir-faire, entretenir et développer les compétences, s'approprier les innovations et spécialités d'avenir, la formation est le commun dénominateur à de multiples enjeux essentiels pour l'entreprise.

Avec un nouveau plan d'action pour 2021 et 2022 annexé à leur convention de partenariat, la CSEEE et l'organisme de formation Formapelec vont développer leur collaboration dynamique initiée en 2016. L'avenant à la convention signé le 20 avril dernier par Xavier Rosa, président de la CSEEE et Henri Perez, directeur de Formapelec, définit des objectifs concrets pour enrichir l'offre de formations avec des formats adaptés au plus près des besoins exprimés par les entreprises.

Accompagner le retour en force de la formation professionnelle

Le chemin parcouru lors de l'établissement de ce partenariat est déjà important. Lorsque la convention a été conclue avec Formapelec, la FFIE et la CSEEE, notre secteur sortait à peine de la crise de 2008-2015, où le recours à la formation avait clairement été insuffisant, à l'exception des formations obligatoires liées à la sécurité. Il était important pour l'organisation professionnelle de miser sur un nouvel élan, sachant que dans une conjoncture redevenue plus favorable, les entreprises auraient besoin de développer leur capital humain par le recours à la formation. Dans le sillage de la convention, un travail commun d'analyse de besoin a été fait pour adapter l'offre globale de stages aux différents publics. De nouveaux domaines sont venus enrichir l'offre, notamment sur la fibre optique, le bâtiment connecté et l'IRVE. Formapelec a contribué aux travaux menés par la CSEEE, Qualifelec, Enedis et la Ville de Paris pour passer de l'ancien système d'agrément colonnes montantes arrivé en bout de course à une qualification reconnue qui a permis une réelle reconnaissance des intervenants compétents et formés.

La compétence, passeport du développement des marchés

Si la formation a repris des couleurs, les besoins restent immenses. Deux réformes importantes de la formation en 2014 et 2019 ont modifié la physionomie des institutions du secteur et confirmé la formation comme composante primordiale de la politique de gestion des carrières. Le champ d'action est large et s'accompagne de besoins de recrutements importants, qu'il s'agisse de techniciens qualifiés ou d'encadrants. De nombreuses entreprises ont des difficultés à trouver du personnel pour effectuer les opérations de technicité intermédiaire ou complexe dans tous les domaines, de la haute tension aux objets connectés. Une solution

est de se tourner vers le public d'intervenants techniques qui n'ont été formés à la base que pour des opérations simples et encadrées. Certains pourraient devenir électriciens, à condition de consolider leur socle de connaissances par des formations adaptées.

Il reste donc à expérimenter et notamment à trouver des moyens pour que la formation s'intègre dans l'activité des entreprises en pénalisant le moins possible l'activité des chantiers. La CSEEE, son centre d'apprentissage le CFA Delépine et Formapelec ont aujourd'hui une partition commune à jouer pour encourager et faciliter le recours à la formation. Ce plan d'action exprime la volonté de s'en donner ensemble les moyens. •

BTS TECHNICO-COMMERCIAL ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈME - « ÉLECTROTECHNIQUE »

La CSEEE a engagé en 2018 un partenariat entre son centre de formation d'apprentis, le CFA Delépine, et le lycée Passy-Saint Honoré Sup pour mettre en place une nouvelle

formation **BTS Technico-commercial option électrotechnique** (équipements et systèmes). Le référentiel de ce BTS évoluera fin 2022 vers l'intitulé «**conseil et commerciali-**

sation de solutions techniques». Valorisant l'association des compétences du CFA Delépine dans la formation technique et de celles du lycée Passy-Saint Honoré Sup dans la formation commerciale, ce BTS se destine aux profils souhaitant travailler dans la **commercialisation et la distribution de biens et services industriels, en particulier électriques**.

Ce BTS accueille depuis **deux ans** des jeunes issus de filières techniques ou générale, formés à devenir des **commerciaux B to B dynamiques** disposant d'un bagage technique sérieux.

La phase de sélection des apprentis sur dossier est engagée en prévision de la rentrée 2021, les entreprises intéressées par ces profils d'apprentis peuvent contacter le CFA Delépine au 01 43 71 67 13. Contact@cfaee.fr •



VERSER LA TAXE APPRENTISSAGE EN NATURE, UN GESTE POUR LES FUTURS ÉLECTRICIENS

Les entreprises peuvent soutenir l'effort de formation des jeunes en affectant le solde de 13 % de leur taxe d'apprentissage au CFA Delépine, uniquement sous forme d'équipements et de matériels utiles pour les

formations dispensées, avant la date limite du 1^{er} juin 2021. Cette démarche permet aux entreprises de s'acquitter d'une obligation fiscale en donnant à l'impôt le sens d'une action valorisante RSE.

Les jeunes pourront utiliser directement un matériel qui va leur permettre d'optimiser leur formation. **L'équipe du CFA Delépine a tout prévu pour une démarche simple et rapide. Tout est expliqué sur www.cfaee.fr**